



ONLY PY 1 L

Code produit: 0870010

Catégorie: PMC

Insecticide liquide concentré émulsionnable.

Registrazione Ministeriale:

n. 20421

Composition :

100 g de produit contiennent:

Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* produit à partir de fleurs de *Tanacetum cinerariifolium* ouvertes et mures avec du dioxyde de carbone supercritique: 2,5g
(correspondant à 50% d'extrait de Pyrèthre): 5,00g

Caractéristiques:

ONLY PY est un insecticide liquide concentré émulsionnable à base uniquement de pyrèthrine. ONLY PY se distingue par une particulière efficacité foudroyante (knock down) et donc une grande rapidité d'action contre les insectes rampants (blattes et fourmis), volants (mouches et moustiques, dont le moustique tigre) et les ravageurs de denrées alimentaires. ONLY PY est efficace contre : • les insectes ravageurs de denrées : volants (*Plodia interpunctella*, *Ephesia kuehniella*, etc.) et rampants (*Stegobium paniceum*, *Lasioderma serricorne*, etc.) • les insectes rampants (cafards, fourmis et puces) • les insectes volants (mouches et moustiques, moustique tigre *Aedes albopictus* compris) retrouvés dans: • les industries alimentaires: fabriques de pâtes, boulangeries, restaurants, bars, cantines • entrepôts et silos (en l'absence de denrées alimentaires) • milieux ruraux et refuges pour animaux (utilisable en exploitations agro-zootechniques biologiques) • maisons, bureaux, boutiques, hôtels, campings, villages touristiques • écoles, garderies et hôpitaux • moyens de transport: bateaux, trains, autobus, conteneurs sans denrées alimentaires • espaces verts: haies, jardins, parcs publics et privés, allées/avenues plantées d'arbres et plantes d'ornement en général • industries en général

Modalità d'impiego:

ONLY PY peut être utilisé aussi bien à l'extérieur, en procédant aux traitements si possible le soir ou aux heures les plus fraîches de la journée, qu'à l'intérieur en laissant agir le produit au moins 2 heures après le traitement, puis en aérant bien le local.

ONLY PY doit être dilué dans de l'eau pour une utilisation avec des pompes de pulvérisation à précompression, des

atomiseurs, des pulvérisateurs ULV à froid ou dilué dans des solvants spécifiques glycolés pour une utilisation avec des pulvérisateurs à chaud.

ONLY PY doit être utilisé aux doses suivantes :

- 3 % (300 ml de produit dans 10 L d'eau ou de solvant) contre les ravageurs de denrées alimentaires.
- 3 % (300 ml de produit dans 10 L d'eau ou de solvant) contre les mouches et moustiques, moustique tigre compris.
- 3-5 % (300-500 ml de produit dans 10 L d'eau ou de solvant) contre les fourmis, cafards et puces.

1 L de solution permet de traiter une surface de 20 m².

Pour le traitement avec des pulvérisateurs, des atomiseurs ULV, ONLY PY doit être utilisé aux doses suivantes :

- Contre les ravageurs de denrées alimentaires, à l'intérieur : 1 L de solution à 30 % (soit 300 ml de produit dans 700 ml d'eau ou de solvant) pour 1500 m³;
- Contre les mouches et les moustiques, moustique tigre compris, à l'intérieur: 1 L de solution à 12 % (soit 120 mL de produit dans 880 ml d'eau ou de solvant) pour 1500 m³ ;

Contre les mouches et les moustiques, moustique tigre compris, à l'extérieur: 1 L de solution à 3 % (soit 30 mL de produit dans 970 ml d'eau ou de solvant) pour 200 m²

Tipologia di utilizzo:

Professional

Avertissements:

Ne pas contaminer les aliments, boissons ou récipients alimentaires lors du traitement. En cas d'utilisation dans des installations de l'industrie alimentaire, le produit ne doit toutefois pas entrer en contact direct ou indirect avec les aliments. En cas d'utilisation dans des refuges d'animaux, éloigner les animaux pendant le traitement.

Forfaits de vente:

Flacon 1l

Informazioni per lo smaltimento:

Riciclamo insieme

Composant	Materiale	Informazioni aggiuntive
-	-	-

CONSULTA LE INDICAZIONI DEL TUO COMUNE

Notes:

Medical Device with insecticidal action, use with caution. Always read the label and product information before use. Attention is drawn to the hazard warnings and symbols on the label. The text in the specifications corresponds to the label approved by the Ministry of Health.